



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de procurations : 01
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 décembre 2020
Date de publication : 21 décembre 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.14.12.131

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Acquisition de locaux dans
l'ancien couvent des
Cordeliers

Secrétaire de séance

M. Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur

M. Mathieu BERTHAUD

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Ako HAMDAOUI à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM 20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

Après rupture du compromis signé avec le groupe François 1^{er}, le Conseil Départemental a poursuivi la recherche d'un acquéreur pour l'ancien couvent des Cordeliers, désaffecté en 2015 après le départ du palais de justice. Le choix s'est finalement porté sur la société France Investissement qui prévoit une réhabilitation de l'ensemble pour la création de logements de qualité, respectueux du caractère architectural remarquable des lieux, faisant l'objet par ailleurs d'une protection « monument historique ». L'acquéreur s'est en outre engagé à maintenir une partie de l'immeuble ouverte au public, pour ce qui concerne les espaces remarquables.

Des rencontres entre des représentants de cette société et de la Ville de Dole ont permis d'engager une réflexion sur les conditions qui permettraient de garantir un accès public satisfaisant, tant pour les visiteurs que pour les futurs occupants. Il a ainsi pu être convenu de l'accord suivant : la Ville se porterait acquéreur de l'ancienne salle d'audience, avec les deux espaces contigus, ainsi que des cachots situés en sous-sol, qui présentent un riche intérêt patrimonial. La salle d'audience et ses dépendances représentent 193 m². Cet espace permettrait de créer un point d'arrêt, ou de marquer une pause, dans le cadre de visites organisées par l'Office de Tourisme de Dole, avec d'éventuelles animations ou expositions à caractère historique. L'achat de ces deux espaces (salle d'audience et cachots) s'accompagnerait des servitudes nécessaires à l'accès et aux réseaux. La servitude d'accès précisera les limites à ce droit, en interdisant par exemple des visites nocturnes.

La servitude de réseaux permettra l'installation de commodités, comme des sanitaires ou l'organisation d'une dégustation dans le cadre de visites. La Ville de Dole s'engagerait à participer à certains travaux portant sur les communs, comme la réfection des enduits sur les murs du cloître, objet de servitudes.

A l'issue des échanges et au regard des ces diverses conditions, il a été convenu d'un prix d'acquisition de 56 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 10 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins trois abstentions :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la SARL France Investissement des locaux que constituent l'ancienne salle d'audience et les petites pièces adjacentes ainsi que les cachots situés en sous-sol, qui présentent un riche intérêt patrimonial et qu'il convient donc de maintenir en accès public sous des conditions diverses à préciser par convention et servitudes,
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée au prix de 56 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- France Investissement 8 rue du Collège de l'Arc 39100 Dole
- Office notarial LEGATIS

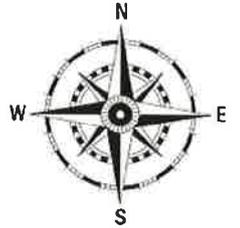
Fait à Dole, le 14 décembre 2020.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

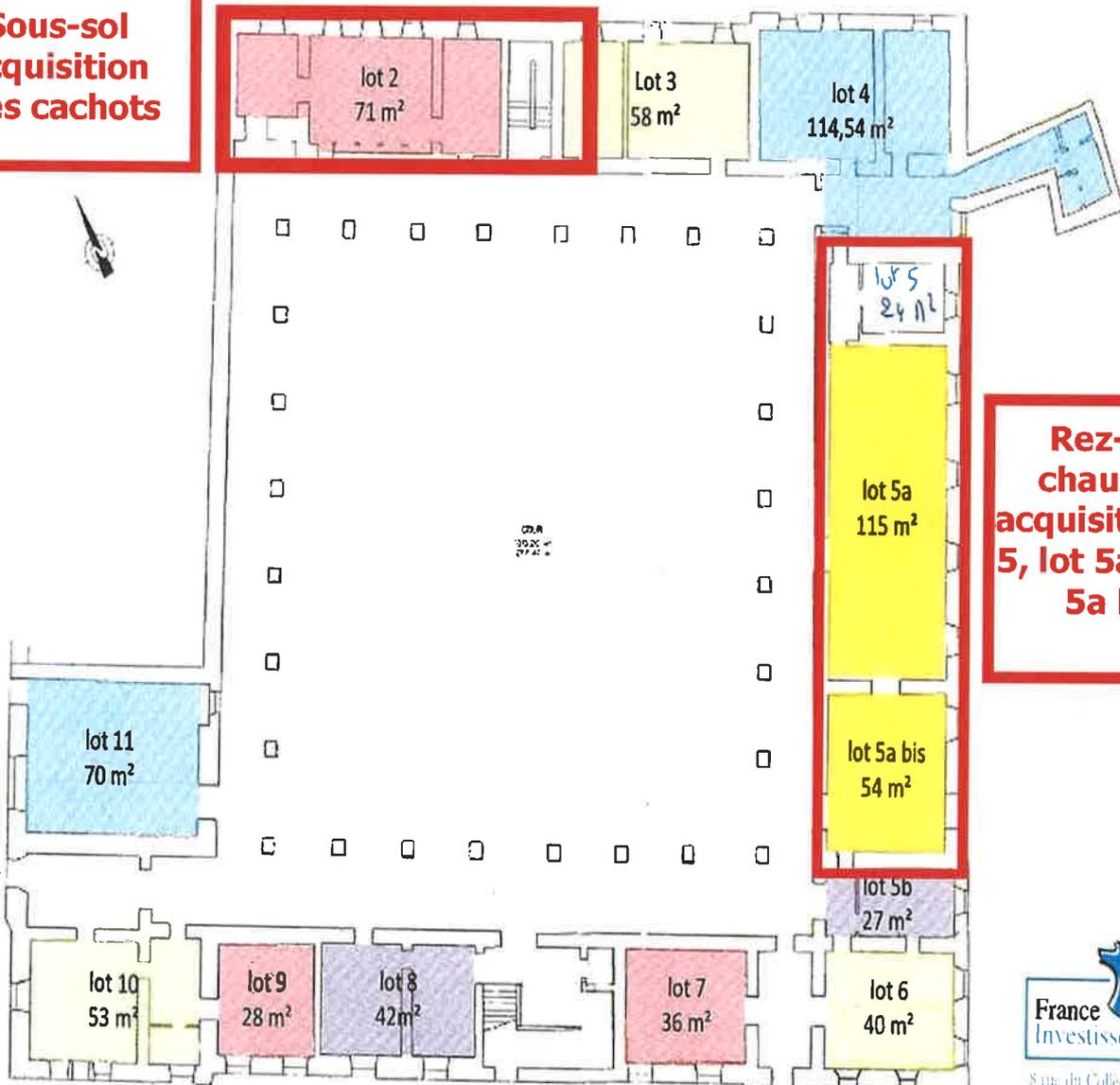


Acquisition de locaux dans l'ancien couvent des Cordeliers à la société France Investissement



Couvent des Cordeliers – DOLE

**Sous-sol
acquisition
des cachots**



**Rez-de-
chaussée
acquisition lot
5, lot 5a et lot
5a bis**